

**DECISION N° 143-2026****Portant validation de l'offre de la société SFR BUSINESS pour l'acquisition de terminaux mobiles**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société SFR BUSINESS pour l'acquisition de terminaux mobiles ;

Considérant la nécessité de doter les équipes techniques de terminaux mobiles adaptés à leurs conditions et besoins professionnels ;
Considérant que l'acquisition de ces équipements permettra d'améliorer les conditions de travail des agents, de faciliter leurs communications et de renforcer leur réactivité dans l'exercice de leurs missions ;
Considérant que la société SFR BUSINESS a présenté une offre répondant aux besoins techniques et budgétaires identifiés par la collectivité ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à l'acquisition des terminaux mobiles proposés par la société SFR BUSINESS ;

DECIDE :

De valider l'offre de la société SFR BUSINESS pour l'acquisition de terminaux mobiles à destination des agents techniques pour un montant de 5070.00€ HT

signé électroniquement le 26/08/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

